

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achilles-
Cartier

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 21 septembre 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE234275002

Accorder un contrat à Universal protection service of Canada corporation, pour les services de gardiennage et tous les services connexes aux installations du Service de police de la ville de Montréal (SPVM), pour une période approximative de trente-six (36) mois, soit du 24 septembre 2023 au 30 septembre 2026, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune - Dépense totale de 6 127 499,23 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 23-20044 - (six (6) soumissionnaires - deux (2) conformes).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE234275002

Accorder un contrat à Universal protection service of Canada corporation, pour les services de gardiennage et tous les services connexes aux installations du Service de police de la ville de Montréal (SPVM), pour une période approximative de trente-six (36) mois, soit du 24 septembre 2023 au 30 septembre 2026, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune - Dépense totale de 6 127 499,23 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 23-20044 - (six (6) soumissionnaires - deux (2) conformes).

À sa séance du 30 août 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 6 septembre 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de celle-ci, les ressources de la Division sécurité du Service de la gestion et planification des immeubles ont précisé que le présent contrat de gardiennage du Service de police de la ville de Montréal (SPVM) s'échelonnait de 2019 à 2022 et que la Ville s'est prévaluée d'une option de prolongation d'un an, sur les deux disponibles.

Les personnes invitées ont ensuite expliqué que la Ville a publié, à la mi-juin 2023, un appel d'offres à deux enveloppes. Ce système de pondération permet d'évaluer les soumissions sur la base du prix ainsi que sur des critères qualitatifs. Il est particulièrement important dans ce cas-ci de mesurer la capacité des soumissionnaires d'offrir des services de qualité, car la sécurité est un enjeu central de ce dossier. D'ailleurs, les agents et les administrateurs au contrat doivent se soumettre à une

enquête de réputation. Les responsables ont également précisé qu'il s'agit d'un contrat d'une certaine envergure, comprenant un nombre d'heures considérable, ce qui élimine d'emblée les plus petits joueurs. Il ne serait pas souhaitable, d'après eux, de lotir ce contrat. La gestion des quatre sites par un seul prestataire permettrait d'avoir une supervision plus cohérente et de la flexibilité dans l'attribution des ressources.

En ce qui a trait aux résultats de l'appel d'offres, il y a eu 15 preneurs de documents, six ont déposé une soumission, dont l'une a été jugée non conforme administrativement et trois n'ont pas atteint la note de passage de 70 %. La firme ayant obtenu la meilleure note finale, soit de 84,17 %, est Universal Protection Service of Canada Corporation, dont le prix soumis présentait un écart de (- 7,8 %) avec l'estimation et une différence de 25,41 % avec la firme ayant obtenu la deuxième meilleure note finale. L'adjudicataire a déposé une offre très compétitive avec un taux horaire de 29,93 \$ par heure, comparativement à 34,50 \$ pour la seconde firme. Ce prix très concurrentiel serait attribuable à la volonté de la firme de remporter ce contrat, qui confère un certain prestige à une agence de sécurité.

Les personnes invitées ont conclu en recommandant de poursuivre le processus d'octroi avec l'adjudicataire, car il ne serait pas souhaitable de devoir retourner en appel d'offres à si courte échéance. De plus, il est essentiel d'assurer la sécurité de tous les gens qui visitent les installations du SPVM ou qui y travaillent.

Durant la période de questions qui a suivi la présentation, la Commission a voulu mieux comprendre pourquoi le délai était si bref entre l'appel d'offres et la fin du contrat en cours. Les responsables ont expliqué que le Service a décidé qu'il était préférable de ne pas exercer la dernière année de prolongation et de conclure un nouveau contrat afin de mieux répondre aux besoins du SPVM.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats a remercié les ressources de la Division sécurité du Service de la gestion et planification des immeubles pour leurs interventions au cours de la séance de travail et elle adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE234275002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.